Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212200943-20251211-DELIB2025_085-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LANCIEUX
Côtes d'Armor

Date de convocation	Nombre de conseillers
05/12/2025	En exercice : 18
Date d'affichage convocation	Présents : 16
05/12/2025	Procurations : 2
	Votants : 18

VOTE
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onzième jour du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de Mme Delphine BRIAND, Maire.

Présents : Delphine BRIAND, François GRANIER, Sylvie BAGOT, Patrick BRIAND, Laura LECOLLINET, Michel AUSSANT, Michel-Eric EHRLICH, Marie-Hélène JANIN, Josy LE SAUX, Caroline PARIS de BOLLARDIERE, Catherine GOUILLOU, Christian ROMONT, Thierry CHAPLAIN, Anne-Sophie CHALMEL, Françoise CHAPLET, Marianne DAIGNAN.

Représentés : David LY SUNNARAM donne procuration à Laura LECOLLINET, François JEUDY donne procuration à Marianne DAIGNAN.

Secrétaire : Michel AUSSANT

Délibération n° 2025-085

Aménagement Eclairage Public et Effacement des réseaux d'Infrastructures de Télécommunications Electroniques « Rue Pierre L'Hotellier ».

Monsieur Patrick BRIAND, adjoint aux travaux, rappelle qu'ENEDIS des Côtes d'Armor va procéder au renouvellement du réseau électrique Basse Tension du P6-P9-P11 « rue du Moulin et rue Pierre L'Hotellier » à Lancieux.

- Le projet d'aménagement de l'éclairage public « rue Pierre Lhotellier » présenté par le SDE 22 est estimé à un montant de **40 176 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie)
  Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au SDE, versera à ce dernier une subvention d'équipement conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier.
  A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **24 180,00 €**

- Le projet de construction des infrastructures souterraines de communication électroniques « rue Pierre Lhotellier » présenté par le SDE 22 est estimé à un montant de **28 000,00 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie)
  Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au SDE, versera à ce dernier une subvention d'équipement conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier.
  A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **28 000,0**0 €

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités seront calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212200943-20251211-DELIB2025_085-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de l'éclairage public « rue Pierre l'Hotellier » à Lancieux présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor estimé à 40 176,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie)

- **APPROUVE** conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical du 20 décembre 2019, une participation financière de la commune d'un montant de **24 180 € TTC.**

- **APPROUVE** le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques « rue Pierre l'Hotellier » à Lancieux présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor estimé à un montant de 28 000,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

- **APPROUVE** conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical du 20 décembre 2019, une participation financière de la commune d'un montant de **28 000 € TTC.**

- **AUTORISE** le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Michel AUSSANT, secrétaire

Delphine BRIAND, Maire





Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie le 19/12/2025
et de la transmission au représentant de l'Etat le 19/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.